

Le CNC inflige 1,5 MF d'amende à la carte UGC

Le Centre national de la cinématographie (CNC) vient d'infliger une amende de 1,5 MF à l'encontre d'UGC pour « non respect des dispositions du code de l'industrie cinématographique relatives à la déclaration des recettes des films et à leur remontée aux ayants droit ». Le déclenchement de cette procédure de sanction administrative a été motivé par « la mise en place de la formule de carte d'accès illimité au cinéma par UGC ». Le groupe dirigé par Guy Verrecchia ne fait pour l'instant « aucun commentaire » sur cette décision.